

Colomiers, le 25 janvier 2024



M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr

courriel : drcpn-gdms@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées des 1^{er} février au 29 février 2024

Alors que la question du reste à vivre et celle des enjeux sociaux sont les préoccupations premières de tous les Français et *a fortiori* des agent.es du ministère de l'Intérieur dans un contexte de forte inflation, les rémunérations ne progressent pas ou si peu : revalorisation de moins de 25 euros bruts par mois, et aucune autre mesure n'est envisagée ; 2024 ayant été annoncée par le gouvernement comme une année blanche.

Le nouveau projet de loi de la fonction publique « Accès, Parcours, Rémunération » prévu pour « mise en parlement » au printemps fait état dans une de ses annonces -une vingtaine prévue- d'une valorisation des « agents qui se mobilisent ». Toutes et tous les agentes et agents se sont mobilisé.es, notamment pendant la pandémie, se mobilisent au quotidien, que ce soit lors d'émeutes, d'incendies, d'inondations... Ainsi, c'est bien le collectif et l'égalité de traitement qu'il faut défendre pour préserver notre Statut et pas la division par une politique « au mérite » également défendue par le président de la République lors d'une conférence de presse. Alors que toutes et tous attendent les annonces de créations d'emplois indispensables pour l'accomplissement des missions publiques et l'amélioration des conditions de travail, d'augmentation générale des salaires et en particulier une forte revalorisation du point d'indice de rémunération,, la résorption de la précarité, qui sont pourtant des leviers forts pour augmenter l'attractivité de la Fonction publique.

La volonté du gouvernement d'affaiblir la place des services publics et des missions des 5,5 millions d'agents publics, fonctionnaires et contractuels ne fait plus de doute puisque lors de la recomposition du gouvernement, aucun ministre de plein exercice pour la Fonction Publique n'a été nommé.

Le gouvernement ne peut continuer à conforter la perte d'attractivité de la fonction publique ni à accentuer le décrochage de la rémunération de ses agent.es.

Ces mêmes agent.es se mobiliseront -peut-être- pour le JO. A quatre mois de cet événement, les agent.es du ministère de l'Intérieur n'ont aucune information alors que vous aviez annoncé la mise en œuvre d'un protocole avant la fin de l'année 2023. Au lieu de ça, un simple courrier, plus que vague, a été adressé aux organisations syndicales.

Par ailleurs, votre nouvelle loi « pour contrôler l'immigration, faciliter l'intégration », justement appelée « la loi de la honte » qui remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité aura aussi des impacts sur le travail des agent.es du ministère de l'Intérieur, notamment avec la dégradation des conditions d'instruction des dossiers. Les conséquences de ce texte sur les finances publiques pourraient se révéler délétères en termes budgétaires. S'il y a de l'argent, il devrait plutôt être utilisé pour augmenter les salaires !

Ces injustices sociales conduisent la CGT à appeler à la mobilisation par l'action, notamment par un processus de grève à travers le dépôt du présent préavis.

C'est pourquoi l'Union des syndicats CGT Intérieur revendique :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ;
- une information claire aux agent.es sur les conséquences des J.O. ;
- l'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- la titularisation des contractuel.les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'arrêt des attaques de toutes formes sur les RTT qui correspondent à des heures travaillées ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'application immédiate de tout texte créant des droits nouveaux ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent.es ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agents par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations syndicales ;
- l'arrêt des poursuites contre nos militants ;

Afin de permettre aux salarié.es et agent.es de défendre leur vie, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, **l'Union des syndicats CGT Intérieur s'inscrit pleinement dans toutes les journées de mobilisation**, et dépose un **préavis de grève pour les journées des 1^{er} au 29 février 2024 ainsi que les nuitées en amont et en aval** pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité et qui bénéficient du droit de grève.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Caroline CACHIA
secrétaire générale adjointe



Karine TARTAS
secrétaire générale adjointe

Copie à :

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT et Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Frédéric VEAUX, directeur général de la police nationale.